

CONSEIL COMMUNAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint (par procuration), W. Vullers et
M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- URBANISME

Le conseil communal, à l'unanimité,

- a) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau Atelier d'Architecture du Centre de Mersch pour le compte de la société Konkret Sàrl de Mersch relative à la réorganisation de deux propriétés sises à Mersch, 6 et 8, rue d'Arlon, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- b) partage l'avis défavorable du service technique communal et partant refuse la demande de lotissement présentée par le bureau d'architecte Fassbinder de Luxembourg au nom et pour le compte de la société Enopromo de Niederkorn relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 2, Rue Emile Laux, en trois lots en vue de leur affectation à la construction.
- c) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau Geolux GO de Fennange relative au regroupement de deux propriétés sises à Beringen, 32, Rue d'Ettelbruck, en un lot en vue de son affectation à la construction.
- d) approuve la demande de lotissement présentée par M. V. Wester-Gangler relative à la réorganisation de deux propriétés sises à Moesdorf, rue d'Ettelbruck, en trois lots en vue de leur affectation à la construction sous condition que l'échange de terrains soit effectué tel que prévu par le plan d'échange de terrains objet de la demande.
- e) approuve la demande de lotissement présentée par Mme C. Trierweiler et M. T. Wiot relative au regroupement de deux propriétés sises à Pettingen, 22, rue du Château, en un lot en vue de son affectation à la construction.
- f) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau TR-Géomètres Sàrl de Luxembourg pour le compte des époux S. Ziya Ocaktan et A. Sledsens de Pettingen relative à la division d'une propriété sise à Pettingen, 25, Rue du Château, en deux lots destinés à être affectés à la construction.
- g) approuve la demande de lotissement présentée par la société Kvaadrat Sàrl de Steinsel relative à la division d'une propriété sise à Schoenfels, 16, Kremesch Oicht, en deux lots destinés à être affectés à la construction.
- h) approuve le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP «Rue de Beringen» portant sur des fonds sis à Mersch, rue de Beringen, pour le compte de la société Bouvart Sàrl de Mersch.
- i) émet un avis négatif au classement comme monument national du site archéologique «Wichtelcheslay» près du «Hunnebur» à Mersch et demande de ne pas classer comme monument national la totalité de la parcelle de terrain en question, mais de se limiter au site archéologique bien déterminable.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité les devis établis par l'Administration de la nature et des forêts pour la construction de chemins forestiers en forêt communale:

- a) au lieu-dit «Laangbësch/Haenslach» au montant total de 69.088,50 € TTC;
- b) au lieu-dit «Beringerbach» au montant total de 69.088,50 € TTC;

- ZAMID

Le conseil communal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour le comité du syndicat intercommunal ZAMID (zone d'activités économiques régionales Mierscherdall)

- a) M. Michel Malherbe (DP), bourgmestre
- b) M. Romain Miny (CSV), conseiller communal
- c) M. Claude Adam (déi gréng), conseiller communal
- d) M. Alex Kremer (LSAP), conseiller communal

- ASSOCIATION LUXEMBOURG ALZHEIMER

- a) Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention par laquelle l'Association Luxembourg Alzheimer confère à la Commune de Mersch un droit d'admission prioritaire sur 2 chambres dans l'extension de la Maison de Séjour et de Soins «Beim Goldknapp» à Erpeldange-sur-Sûre au montant de 90.000,00 € par chambre.
- b) Les membres suivants sont désignés pour représenter la Commune de Mersch dans la commission de surveillance:
 - représentant effectif: M. Romain Miny, conseiller
 - représentant suppléant: Mme Joëlle Feller-Wilmes, conseillère

- COLLECTES À DOMICILE

Le conseil communal décide à l'unanimité

- 1) d'autoriser l'asbl Mierscher Musek à faire une collecte à domicile lors du traditionnel «**Hämmelsmarsch**» à l'occasion de la fête patronale dans les différentes localités de la commune de Mersch au cours de l'année 2021.
- 2) d'autoriser les différents organisateurs à faire une collecte à domicile dans les localités de la commune à l'occasion des **feux de bure** les 20 et 21 février 2021.

- SUBSIDE

À l'unanimité, le conseil communal accorde une subvention de 250,00 € à un groupe d'élèves de l'Athénée de Luxembourg afin d'aider les réfugiés d'un camp à Katerini en Grèce.

- ACTES, CONTRATS ET CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte par lequel
 - la Commune de Mersch accorde au CGDIS, pour la durée de 40 ans, un droit de superficie sur la parcelle de terrain de 38,14 a, sise à Mersch, rue de Gosseldange, contre paiement d'une redevance unique de 381.000,00 €.
 - la Commune de Mersch vend au CGDIS les bâtiments, constructions et plantations du Centre d'incendie et de secours de Mersch au prix total de 3.889.577,60 €.
- b) le compromis de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur Mme Annette Volleman-Mersch un terrain de 147,45 a, sis à Mersch «Merscher Berg», au prix total de 663.525,00 €.
- c) plusieurs actes de vente et compromis d'échange, par lesquels la commune acquiert sur plusieurs propriétaires de petites emprises à Beringen, Mersch et Moesdorf.
- d) le contrat de fermage par lequel la Commune de Mersch loue à M. Husejinovic Hariz de Beringen un terrain de 14,53 a, sis à Beringen, pour la durée de 6 ans à partir du 1^{er} novembre 2020 au loyer annuel forfaitaire de 50,00 €.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- OFFICE SOCIAL

Le conseil approuve à l'unanimité

1. le budget rectifié provisoire de l'exercice 2020 de l'office social de Mersch:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes:	1.752.087,90 €	2.120,00 €
Dépenses:	<u>1.651.925,80 €</u>	<u>2.120,00 €</u>
Boni:	100.162,10 €	0,00 €
Boni 2019:	96.108,99 €	347.111,58 €
Boni fin 2020:	196.271,09 €	347.111,58 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 183.045,29 € au service ordinaire et à 1.015,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

2. le budget provisoire de l'exercice 2021 de l'office social de Mersch:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes:	1.807.752,98 €	1.995,00 €
Dépenses:	<u>1.807.752,98 €</u>	<u>1.995,00 €</u>
Boni:	0,00 €	0,00 €
Boni compte 2020:	196.271,09 €	347.111,58 €
Boni général:	196.271,09 €	347.111,58 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 205.195,37 € au service ordinaire et à 865,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

- PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PPF)

Le bourgmestre explique et présente le plan pluriannuel (PPF). Le conseil communal prend connaissance des données financières.

- BUDGET

Présentation du budget rectifié 2020 et du budget 2021.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS